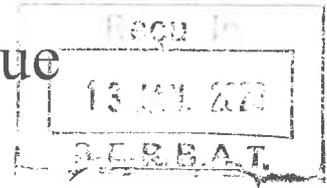


# PPBE Consultation publique



Lors de la lecture du PPBE 2018.2023, 3 ème échéance , nous constatons que la Commune de Châtenay située sur le Canton d'Auneau n'a pas été identifiée comme avoir de besoins et ne pas subir de nuisance sonores routières !

Pour rappel Châteany est la commune de ce canton **la plus** proche de l'axe autoroutier aquitaine A10, certes le bruit n'est pas comparable avec celui des villes , mais le bruit permanent et incessant en extérieur est usant et nuit à la santé de plus il n'est pas normal qu'un village rural soit laissé pour compte au profit des villes, !

En effet, le village est en pleine évolution : rajeunissement de la population et croissance, un centre de loisir y est en plein expansion, pour rappel le jeune public est fragile et doit être protégé de nuisances sonores tant en internes que en externes directives de l'ARS, et réglementation nationale et européenne,

Les habitants souhaitent que Chatenay puisse bénéficier de toutes les mesures de protection contre les nuisances sonores (mur anti bruit, revêtement bitume absorbant le bruit), la municipalité a été informée de ce souhait, D'autant que le trafic routier ne cesse d'augmenter,

L'Etat, la Région mais aussi le Département peuvent aider à la réalisation de ce projet tant dans l'élaboration en accompagnant la commune que dans le financement avec des subventions,

De plus Cofiroute a elle aussi un rôle très important à jouer dans ce projet,

Merci de bien vouloir prendre en considération cette demande et y en donner satisfaction,



**Sujet :** Réponse sollicitation PPBE Eure-et-Loir de Mme Bertheau Commune de Chatenay  
**De :** CROSNIER William - DDT 28/SERBAT/BRRT <william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr>  
**Date :** 22/01/2020 11:53  
**Pour :** barbouille2207@gmail.com  
**Copie à :** "GUERIN Ann-Gael (Chef de service) - DDT 28/SERBAT" <ann-gael.guerin@eure-et-loir.gouv.fr>

Bonjour Mme Bertheau,

Dans le cadre du projet de consultation du PPBE 3ème échéance d'Eure-et-Loir, vous nous avez sollicité en date du 5 janvier 2020 sur le projet d'un dispositif anti bruit dans la commune de Chatenay.

Je vous prie de prendre connaissance de la réponse ci-dessous du gestionnaire d'infrastructure COFIROUTE , concernant votre demande :

Cordialement.

 <p>Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir</p>	<p><b>CROSNIER William</b></p> <p>SERBAT</p> <p>Tél : 02.37.20.40.48</p> <p><a href="mailto:william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr">william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr</a> Internet : <a href="http://www.eure-et-loir.gouv.fr/">http://www.eure-et-loir.gouv.fr/</a></p>
---	---

*Eco-responsabilité : merci de n'imprimer ce message que si cela est nécessaire*

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Réponse sollicitation PPBE Eure et Loir

**Date :** Wed, 22 Jan 2020 10:30:28 +0000

**De :** TIERCHANT EMILIE (par Internet) <[emilie.tierchant@vinci-autoroutes.com](mailto:emilie.tierchant@vinci-autoroutes.com)>

**Répondre à :** TIERCHANT EMILIE <[emilie.tierchant@vinci-autoroutes.com](mailto:emilie.tierchant@vinci-autoroutes.com)>

**Pour :** CROSNIER William - DDT 28/SERBAT/BRRT <[william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr)>

**Copie à :** BASSART STEPHANE <[stephane.bassart@vinci-autoroutes.com](mailto:stephane.bassart@vinci-autoroutes.com)>

Bonjour M. Crosnier,

J'ai analysé la remarque que vous m'avez transmise dans le cadre de l'approbation finale du PPBE par le Préfet de l'Eure-et-Loir.

Tout d'abord, je vous informe que Cofiroute tient une base de données bruit sur tout son réseau et suit les plaintes qui peuvent émaner des riverains au quotidien. La base de données bruit est issue de points de mesure le long du réseau, et les niveaux de bruit sont mis à jour chaque année selon le TMJA au droit des

points de mesure. Lorsque des riverains nous font part de nuisances sonores à leur domicile, et que notre analyse de la base de données n'infirmes pas leur demande, nous effectuons des mesures sur site avec le CEREMA de Blois.

Concernant la sollicitation de Mme Bertheau, habitant sur la rue des Lilas dans la commune de Chatenay (28700) :

Cette commune se situe le long de l'autoroute A10 et une extraction de la Carte Stratégique de Bruit nous montre que la rue de Lilas se trouve dans la bande orange (Lden entre 60 et 65 dB(A)) . De plus, Cofiroute dispose d'un point de mesure sur la commune de Chatenay, au niveau du lieu-dit de Cottainville, et celui-ci ne dépasse pas le seuil réglementaire.

J'ai par ailleurs sollicité les équipes d'exploitation sur cette section de l'A10 concernant le projet d'écran anti-bruit dont parle Mme Bertheau. Il semble que son information était erronée.

L'attractivité de la commune ne relève pas des compétences de Cofiroute ; nous ne pouvons donc apporter de réponse à cette partie de ses interrogations.

J'espère que ces éléments vous éclaireront, et je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,



**Emilie TIERCHANT**

Chargée de mission Développement Durable  
Réseau Cofiroute

Direction de l'Exploitation

12, rue Louis Bleriot-CS30 035, 92506 Rueil-Malmaison Cedex

Tel : +33 1 55 94 70 53 / Port. : +33 7 52 66 42 49

E-mail : [emilie.tierchant@vinci-autoroutes.com](mailto:emilie.tierchant@vinci-autoroutes.com)

Retrouvez nous sur [vinci-autoroutes.com](http://vinci-autoroutes.com), au 3605 et sur



Respectons l'environnement - N'imprimez ce message que si nécessaire.

Entreprise certifiée ISO 14001, ISO 9001 et ISO 45001

**De :** CROSNIER William - DDT 28/SERBAT/BRRT <[william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr)>

**Envoyé :** mardi 14 janvier 2020 10:19

**À :** TIERCHANT EMILIE <[emilie.tierchant@vinci-autoroutes.com](mailto:emilie.tierchant@vinci-autoroutes.com)>

**Cc :** GUERIN Ann-Gael (Chef de service) - DDT 28/SERBAT <[ann-gael.guerin@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ann-gael.guerin@eure-et-loir.gouv.fr)>

**Objet :** ! [INTERNET] PPEB

Bonjour Mme TIERCHANT,

Suite à CT de ce jour, je vous fais parvenir l'e-mail en question et la demande.

Je vous remercie de me répondre rapidement, comme convenu dans la procédure je renverrai vos éléments vers Mme BERTHEAU par e-mail.

Cordialement.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p><b>Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir</b></p>	<p><b>CROSNIER William</b></p> <p>SERBAT</p> <p>Tél : 02.37.20.40.48</p> <p><a href="mailto:william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr">william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr</a> Internet : <a href="http://www.eure-et-loir.gouv.fr/">http://www.eure-et-loir.gouv.fr/</a></p>
--	---

*Eco-responsabilité : merci de n'imprimer ce message que si cela est nécessaire*

----- Message transféré -----  
**Sujet :** ! [INTERNET] PPEB  
**Date :** Tue, 14 Jan 2020 08:27:49 +0100  
**De :** CROSNIER William - DDT 28/SERBAT/BRRT <[william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr)>  
**Organisation :** DDT 28/SERBAT/BRRT  
**Pour :** GALET MICHEL <[MICHEL.GALET@vinci-autoroutes.com](mailto:MICHEL.GALET@vinci-autoroutes.com)>

Bonjour M. GALET,

Le PPBE 3 ème échéance étant à la consultation en Eure et Loir, je reçois cet e-mail d'une habitante de Chatenay.

Étant novice dans la procédure de PPBE, je perçois que la réponse est celle que vous nous faites dans votre contribution au PPBE, à savoir que les habitations situées à proximité de l'autoroute ne dépassent pas les seuils relevés.

Ce que je ne sais pas en revanche : est-ce vous qui faites la réponse ou la DDT ?

Merci d'avance pour votre attention.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p><b>Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir</b></p>	<p><b>CROSNIER William</b></p> <p>SERBAT</p> <p>Tél : 02.37.20.40.48</p> <p><a href="mailto:william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr">william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr</a> Internet : <a href="http://www.eure-et-loir.gouv.fr/">http://www.eure-et-loir.gouv.fr/</a></p>
--	---

*Eco-responsabilité : merci de n'imprimer ce message que si cela est nécessaire*

----- Message transféré -----  
**Sujet :** Tr: [INTERNET] PPEB  
**Date :** Mon, 13 Jan 2020 14:37:27 +0100  
**De :** DDT 28/SERBAT (Sécurité et Education Routières, Bâtiments et Appui Territorial) emis par DIEU Sylvie - DDT 28/SERBAT/BBAQC <[ddt-serba@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-serba@eure-et-loir.gouv.fr)>  
**Organisation :** DDT 28/SERBAT  
**Pour :** crosnier William - DDT 28/SERBAT/BRRT <[william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:william.crosnier@eure-et-loir.gouv.fr)>

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] PPEB

**Date :** Sun, 5 Jan 2020 03:19:17 +0100

**De :** > Barbara Bertheau (par Internet) <[barbouille2207@gmail.com](mailto:barbouille2207@gmail.com)>

**Répondre à :** Barbara Bertheau <[barbouille2207@gmail.com](mailto:barbouille2207@gmail.com)>

**Pour :** [ddt-serba@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-serba@eure-et-loir.gouv.fr) <[ddt-serba@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-serba@eure-et-loir.gouv.fr)>

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation publique sachez que la commune de Chatenay 28700 est tres proche de l axe autoroutier A10, le trafic etant de plus en plus dense les nuisancs sonires sont elles aussi de plus en plus importantes.

Il serait important d envisager un dispositif anti bruit afin d atenuer ces nuisances et d eviter les impacts négatifs sur la sante des riverains.

De plus ce dispositif de protection rendrait le village plus attractif vu sa situation geographique proche du grand Paris.

Merci de prendre en compte ces observations et d etudier cette possibilites

Cordialement.

B bertheau



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

*Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir  
Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments*

# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) -3<sup>ème</sup> échéance-

des infrastructures routières et ferroviaires relevant  
de l'État dont le trafic est supérieur à 3 millions de  
véhicules ou 30 000 passages de trains par an  
du département d'Eure-et-Loir (28)

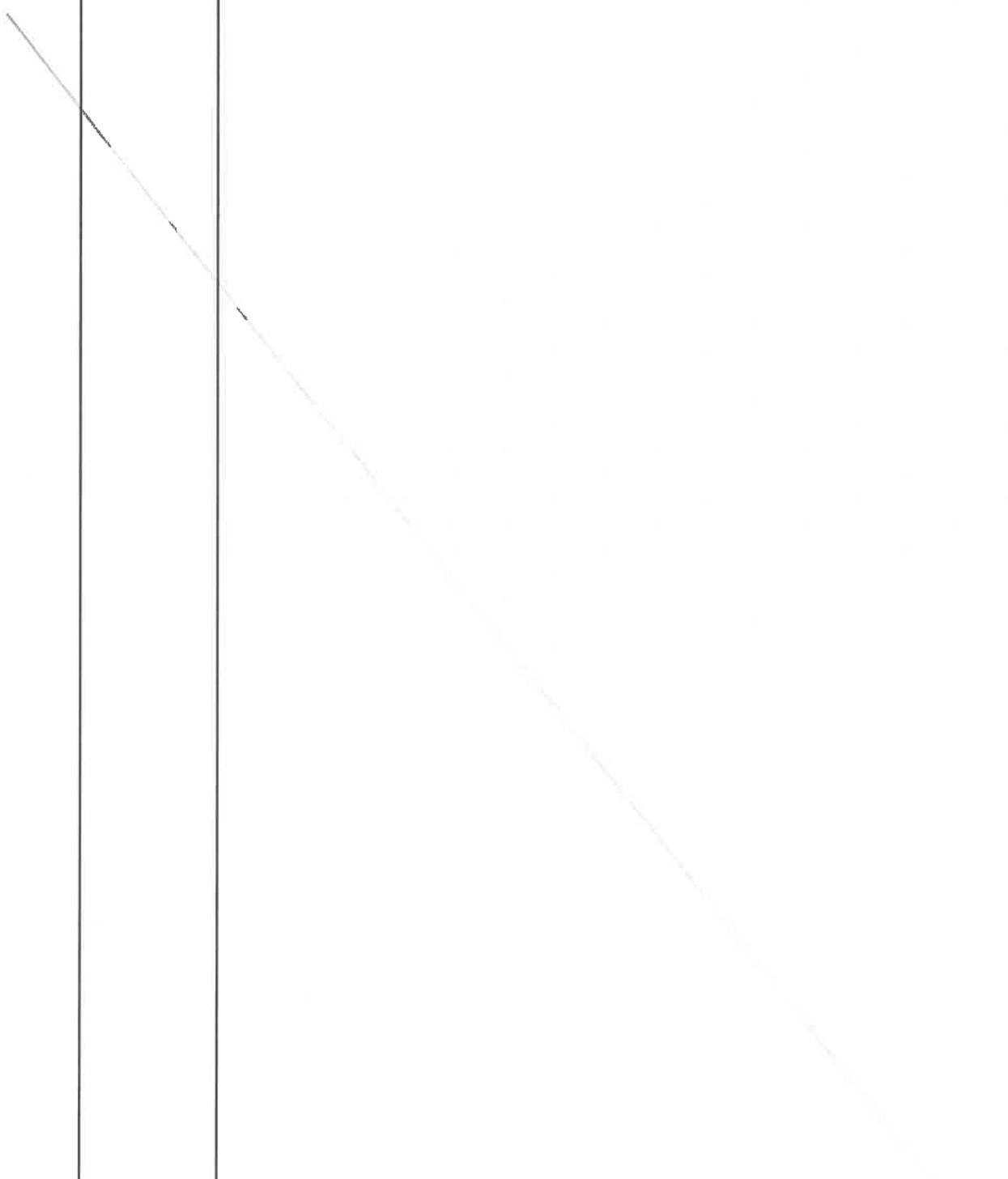
**Consultation du public du 18 novembre 2019 au  
20 janvier 2020  
-Registre-**

Directive Européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement

Dans le cadre du projet de PPBE de 3<sup>ème</sup> échéance des infrastructures routières et

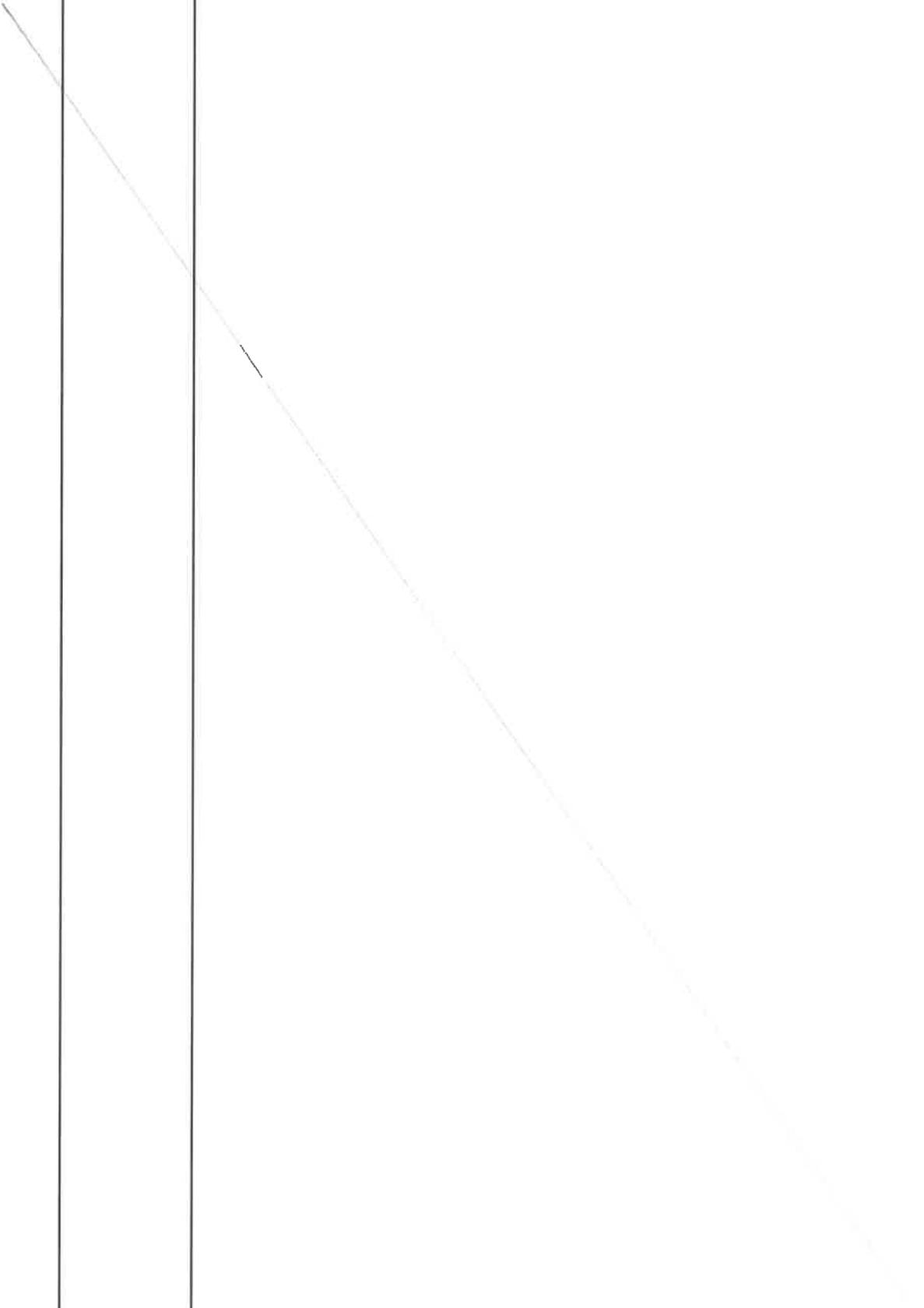
ferroviaires relevant de l'État, dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules et 30 000 passages de trains au sein du département d'Eure-et-Loir (28), une consultation du public est prévue du 18 novembre 2019 au 20 janvier 2020.

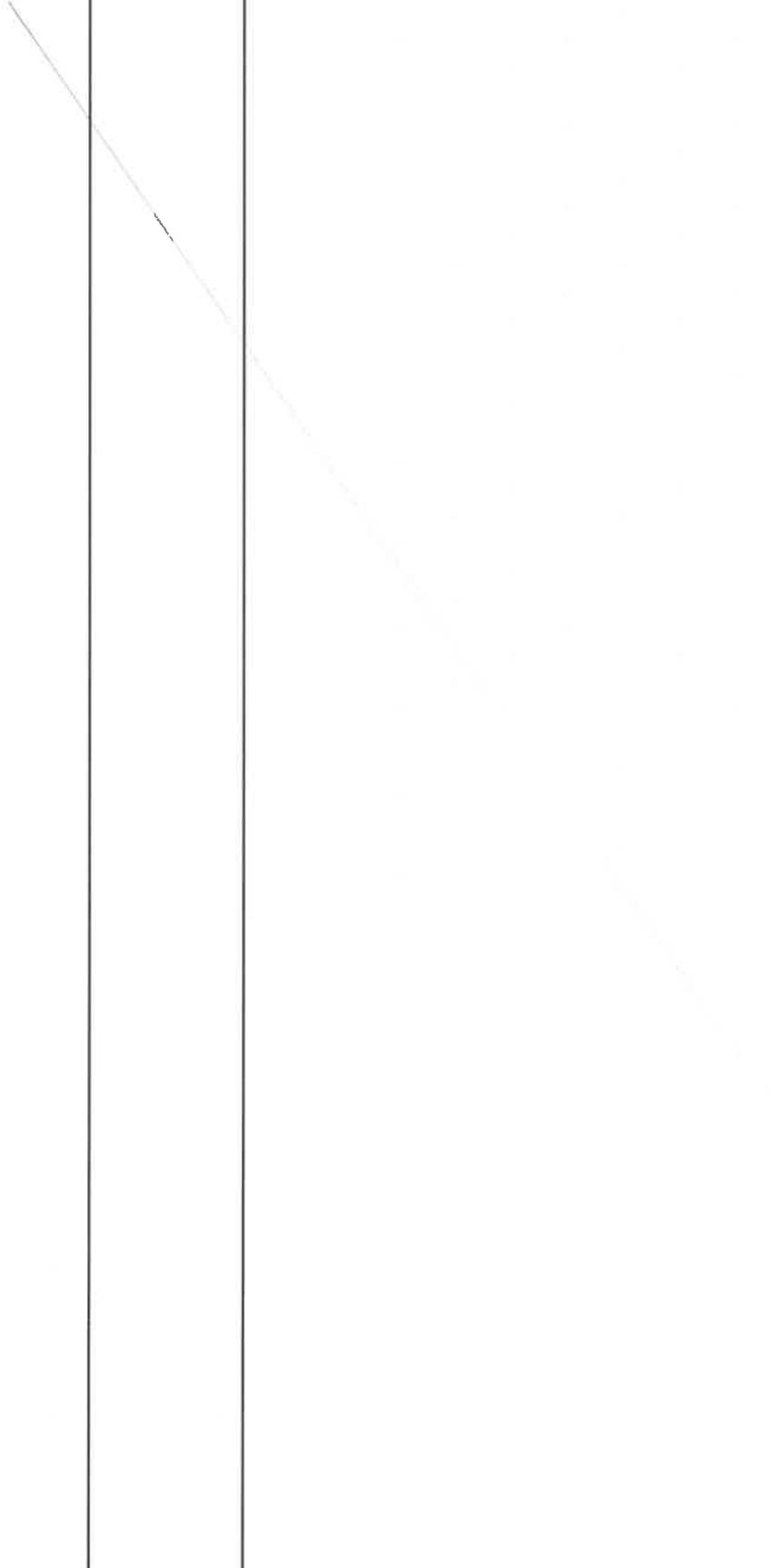
Le présent registre a été ouvert pour recevoir les observations de ce public :

n°	date	observations
		

n°	date	observations
<del> </del>		

n°	date	observations

n°	date	observations
		

n°	date	observations
		

n°	date	observations
<del> </del>		

n°	date	observations

n°	date	observations
<del>Table content is redacted with a diagonal line.</del>		

n°	date	observations

n°	date	observations
<del> </del>		

n°	date	observations
/		

Le présent registre contenant 0 observation(s) a été clos par William CROQUIER  
le 20/04 2020 à 16 heures 00.

Signature :

